

# Focus thématique 2

## ÉNERGIE SOLAIRE ET PAYSAGES BÂTIS

Le paysage comme levier pour des projets énergétiques performants

# ÉNERGIE SOLAIRE ET PAYSAGES BÂTIS

## Le paysage comme levier pour des projets énergétiques performants

La stratégie du Plan de Paysage met l'accent sur **une production d'énergie renouvelable à petite échelle, implantée au sein des paysages habités, au plus près des besoins, pour limiter les déperditions et aller dans le sens de l'efficacité énergétique.** C'est un modèle très différent de celui d'installations à échelle industrielle, monofonctionnelles, dont il faudrait à tout prix minimiser l'impact forcément négatif, en le rendant invisible, inaccessible. Dans le cas d'une production de petite échelle, intégrée aux espaces quotidiens et au plus près des consommations, il faut au contraire **penser ce nouvel équipement énergétique comme un élément du paysage, qui compose avec lui, et qui permet de le valoriser.**

Le territoire du PNR est déjà exportateur d'électricité, grâce aux installations hydroélectriques. Les objectifs de production fixés par le PCAET ne vont donc pas au développement de projets industriels au sol, qui n'auront que peu de retombées économiques sur le territoire et fragiliseront le cadre paysager remarquable du territoire - qui reste sa force d'attractivité première. À l'inverse, le PCAET reconnaît un potentiel intéressant de développement du solaire en toiture.

Le Plan de Paysage fait le choix de cibler particulièrement les zones d'activités - cf action H4.1. Fortement artificialisées, conçues avant tout de manière utilitaire, ces zones représentent néanmoins des surfaces importantes mobilisables pour de la production photovoltaïque. En dehors de leur vocation économique, elles ne participent aujourd'hui aux paysages que pour y imposer leurs volumes géométriques simples et communs, sans caractère propre aux territoires. Elles sont le plus souvent dénuées d'aménagement autre qu'utilitaire.

Les surfaces disponibles au sein de ces zones (toitures et parc de stationnement) offrent l'opportunité de développer des installations collectives (permettant d'envisager un rendement supérieur et une meilleure intégration que les installations individuelles) - actions P3.2 et P4.2. De tels projets permettront de réinvestir les zones, de les améliorer et de les doter d'usages tournés vers la collectivité.

En affirmant la volonté de développer la production photovoltaïque sur les emprises des zones d'activité, le Plan Paysage souhaite adjoindre une fonction de production énergétique à des espaces dénués d'identité propre. L'ajout d'un usage collectif, lisible et inscrit dans la vocation industrielle et artificielle des lieux permettra de les inscrire dans leurs terroirs et d'en faire des éléments fonctionnels des paysages locaux.

Ainsi, le Bureau du Parc affirme, dans sa note *Pour un développement maîtrisé des énergies renouvelables dans le PNR (Réf Charte Arts 8.5 et 11.3)* - en date du 22 janvier 2020, les principes suivants :

« (...) Principes généraux en matière de développement des énergies renouvelables qui doivent prévaloir sur le Parc.

Concernant l'énergie solaire photovoltaïque :

- Une réflexion globale sur le développement de l'énergie photovoltaïque sur les bâtiments (agricoles, industriels, domestiques...) sera organisée à l'échelle du territoire. Les projets devront veiller à l'intégration architecturale et paysagère des bâtiments et développer cette énergie préférentiellement sur les bâtiments déjà existants. Le SMPNR propose en tant que maître

d'ouvrage de réaliser une étude d'identification et caractérisation des surfaces potentielles pour l'installation du photovoltaïque en lien avec les structures porteuses de PCAET en 2021.

- L'aide à l'émergence d'une société coopérative d'intérêt collectif pour installer des panneaux photovoltaïques sur des toitures de bâtiments et ainsi positionner le citoyen comme acteur de la transition énergétique.

- L'implantation de parcs photovoltaïques au sol sur les zones agricoles et naturelles est considérée comme incompatible avec les objectifs de maintien des paysages vivants et identitaires de la Charte. Les projets expérimentaux d'agrivoltaïsme portés par des maîtres d'ouvrage publics seront étudiés au cas par cas en accord avec la Chambre d'Agriculture de l'Ariège.

- Pour respecter les enjeux paysagers affichés dans la Charte, les projets devront être limités aux zones à caractère artificiel dont la vocation agricole ou naturelle est définitivement perdue (ancien site industriel, parking en milieu urbain...).

- Les installations de photovoltaïque flottant sont également considérées comme incompatibles avec les objectifs de maintien des paysages vivants et identitaires de la Charte. »

### Objectifs de Qualité Paysagère

**PRODUIRE** - Produire localement et durablement pour entretenir la diversité remarquable des paysages et conforter leur identité

→ Développer les projets de production d'énergies renouvelables à l'échelle des besoins locaux et de gouvernance locale

→ Concilier les projets de production énergétique avec le maintien des usages locaux et la préservation des paysages et des milieux

**HABITER** - Renforcer en priorité les qualités paysagères et énergétiques des lieux stratégiques pour améliorer l'image du territoire et le cadre de vie de ses habitants

Les installations photovoltaïques en toiture peuvent avoir un impact non-négligeable sur les paysages bâtis :

- Ce sont des équipements qui peuvent être réalisés par des privés comme des publics : initiatives multiples, à de nombreuses échelles ;
- Bien que l'installation de panneaux photovoltaïques soit soumise à déclaration préalable, il y a peu de possibilité de contrôle et d'encadrement, hormis dans les périmètres de protection des Monuments Historiques (en raison notamment des possibles covisibilités, et de la nécessité d'obtenir un avis de l'Architecte des Bâtiments de France), mais également car les documents d'urbanisme ne régissent pas de manière uniforme leur implantation ;
- Les enjeux de covisibilité sont importants : avec les sites patrimoniaux remarquables, mais aussi du fait du relief montagneux du territoire.
- De nombreux paysages bâtis sont aujourd'hui fragilisés ou banalisés par les implantations bâtis et/ou les formes architecturales (cf 2.1 portraits des paysages).



IMG - www.reporterre.net

Il y a donc des risques :

- > Une multiplication des dispositifs individuels, entraînant un morcellement des paysages bâtis
- > Des installations qui accentuent les atteintes à certains sites et aux formes bâties traditionnelles (zones d'activités, quartiers pavillonnaires,...).

Mais l'implantation du photovoltaïque peut aussi être **une opportunité pour la revalorisation des paysages habités** :

- > Avec des installations intégrées, qui s'effacent devant un patrimoine bâti ou qui soulignent le site et ses caractéristiques
- > Avec des installations collectives affirmées, qui créent un patrimoine bâti contemporain.



S'effacer devant le patrimoine bâti



Affirmer l'implantation d'un quartier récent dans le site - Centrale villageoise, Rosans



Un patrimoine contemporain - Halle du marché de Figueres

Le plan de paysage met l'accent sur la réflexion à mener avec les différents territoires et les porteurs de projet, pour que l'installation de panneaux photovoltaïques ne soit pas uniquement une opération énergétique rentable, mais bien un projet au service d'un site particulier avec ses objectifs de production, de préservation et de valorisation. **L'approche par le paysage, en croisant les échelles du territoire, de l'ensemble bâti et de l'architecture, permettra de développer des projets énergétiques performants valorisant les sites dans lesquels ils s'implantent.**

### Ateliers Destination TEPOS

Lors du diagnostic, les ateliers Destination TEPOS du Bas-Salat et de l'Arize-Lèze ont souligné le potentiel du photovoltaïque en toiture, sur des territoires où l'ensoleillement moyen est supérieur à la moyenne de l'Ariège (>4.27kWh/m<sup>2</sup>)



Potentiel de développement du solaire photovoltaïque en toiture (ordre de grandeur : 1/3 des maisons équipées !) et du solaire thermique

*Mais sans oublier que le premier enjeu reste avant tout la sobriété énergétique des bâtiments !*

# Focus thématique 2 - énergie solaire et paysages bâtis

**Le paysage est une bonne approche pour permettre l'appropriation des projets par la concertation et pour concevoir des projets ambitieux traitant à la fois d'énergie, de développement local et d'identité paysagère**

#1 : Où est-ce qu'il y a du potentiel solaire ?

~~#2 : Où est-ce que j'aurais le moins de contraintes possibles ?~~

#2 : Où est-ce que le projet aura le plus de retombées positives ?

Le potentiel solaire peut par exemple être vérifié à l'aide du **Cadastre solaire**. Il y a de plus un certain nombre de critères techniques à prendre en compte (seuils de surface, état structurel des charpentes et toitures, raccordement électrique...)

Pour implanter un projet énergétique, on cible souvent les sites où il n'y a pas de contraintes patrimoniales, écologiques... et donc souvent les sites qui sont déjà les moins considérés. C'est une approche par défaut. Alors qu'un projet énergétique n'apporte pas que des impacts négatifs : il peut être l'opportunité de revaloriser un bâtiment dont la toiture est vétuste, de distinguer une extension moderne sur un bâtiment traditionnel...

Chaque territoire peut en fonction de ses composantes et caractéristiques, de ses spécificités historiques, morphologiques et patrimoniales, définir ses propres principes d'intégration. Ils relèveront de réflexions collectives sur :

> Le respect des caractéristiques paysagères et des patrimoines qui composent l'identité locale.

> La capacité de ces équipements à apporter de la qualité aux espaces « banalisés » (ni les banaliser encore plus, ni en dégrader de nouveaux) ;

> La cohabitation avec les usages et fonctionnalités existants sur les sites de projet et à proximité (ne pas appauvrir la vitalité du territoire) ;

> La contribution à la mise en valeur des patrimoines et à la modernisation du territoire ;

> Minimiser les impacts négatifs sur le cadre de vie et maximiser les retombées économiques locales.

Ces principes d'intégration, reflet des choix effectués en concertation, pourront ensuite être traduits réglementairement dans les documents d'urbanisme.

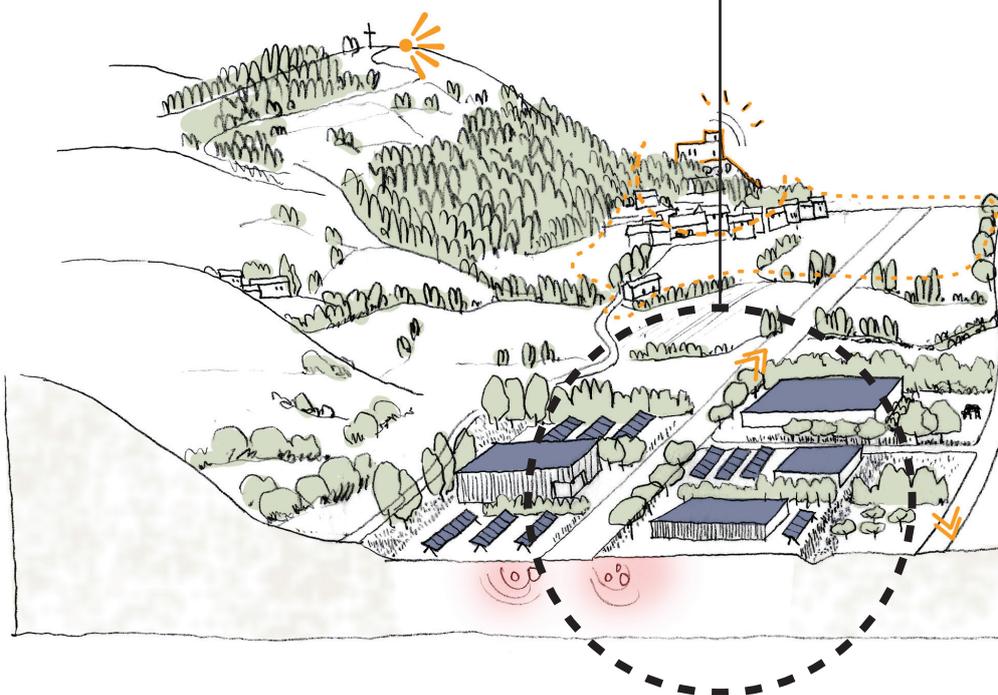
## > Projets photovoltaïques : des opportunités

### Centrales photovoltaïques

Tirer parti des toitures et surfaces déjà artificialisées, ainsi que de la présence des réseaux, pour une production de grande ampleur

> 40.000 kWh/an  
à 100.000 kWh/an  
250m<sup>2</sup> - 700m<sup>2</sup>

Les zones d'activités sont des sites particulièrement indiqués : le projet photovoltaïque est l'opportunité d'une requalification globale et intégrée de ces espaces.



→ L'intégration des dispositifs solaires, une question à se poser à 3 échelles :



**à l'échelle du paysage**

Question du site pertinent pour l'implantation de panneaux solaires, de la valorisation des paysages du territoire, des vis-à-vis avec les sites et monuments remarquables.



**à l'échelle de la silhouette urbaine**

Question de l'insertion des panneaux à l'échelle d'un ensemble bâti : silhouettes, formes, couleurs, et typologies bâties, y compris depuis des vues lointaines.



**à l'échelle du bâtiment**

Qualité de l'intégration des panneaux photovoltaïques à la toiture du bâtiment : rapport aux volumes, aux matériaux, à la façade, à l'espace public.

**différentes suivant le dimensionnement**

**Installations collectives**

> 10.000 kWh/an  
24.000 kWh/an  
60m<sup>2</sup> - 150m<sup>2</sup>

Mettre en commun l'équipement photovoltaïque d'une toiture de taille moyenne pour une production plus efficace et mieux intégrée.

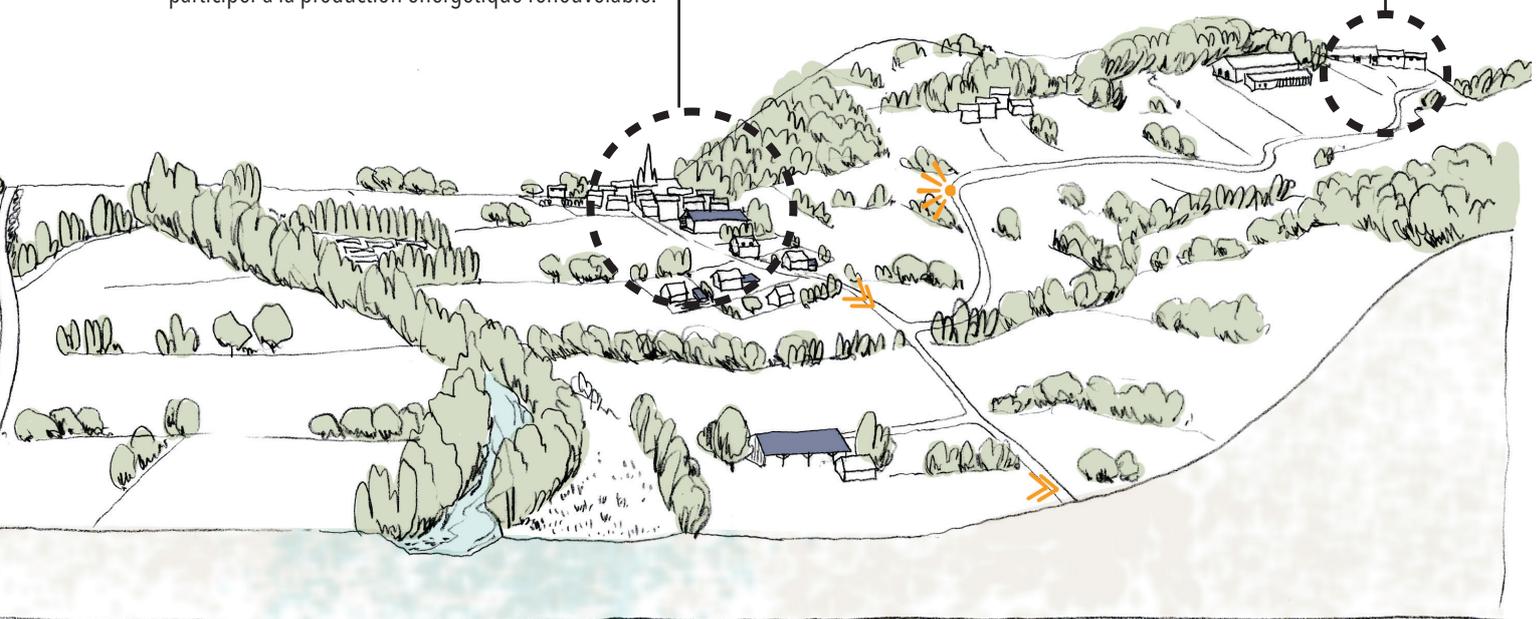
Les équipements sont des sites à favoriser - l'occasion d'une construction ou rénovation exemplaire ?  
Concentrer la production pour éviter le morcellement des silhouettes des villages par la multiplicité des installations individuelles. Permettre à des habitants des secteurs patrimoniaux où le photovoltaïque est impossible de participer à la production énergétique renouvelable.

**Installations individuelles**

> 3.000 kWh/an  
25m<sup>2</sup> - 40m<sup>2</sup>

Permettre l'autonomie énergétique par des installations individuelles de petite taille

Les installations individuelles sont une ressource énergétique importante pour les bâtiments isolés, à condition d'une visibilité maîtrisée et d'une bonne intégration à l'architecture du bâtiment, pour participer à la qualité des paysages montagnards dans lesquels elles s'insèrent.



Voir la carte " Potentiels de production énergétique intégrée : le photovoltaïque - échelle du PNR ".  
Livret 1 Diagnostic, p.134

# Focus thématique 2 - énergie solaire et paysages bâtis

## > L'échelle du paysage

Dans quel territoire va s'intégrer le projet ? Analyser la situation du site dans le grand paysage et comprendre ses caractéristiques.

Il faudra dans l'analyse tenir compte :

- des rapports d'échelles entre les dispositifs envisagés et les grandes composantes du paysage : géographiques, naturelles, agricoles et bâties
- de l'articulation avec l'urbanisation existante (cf. typologie du bâti)
- de la portée identitaire du paysage (valeur patrimoniale, touristique des sites, perspectives, monuments voisins de l'installation)
- de l'artificialisation préexistante ou non (présence d'équipements de type routes, pylônes, usines....)

### 1 Des caractéristiques paysagères propres aux territoires montagnards à maintenir

Prévalence des paysages naturels et agro-pastoraux, topographie qui favorise les vues, découpe des lignes de crête, présence du soubassement rocheux et de l'eau, formes et implantations des villages typiques de chaque vallée...

### 2 Des patrimoines locaux riches et variés, qui composent des paysages cohérents et attractifs

La qualité des paysages bâtis tient souvent à l'effet d'ensemble et à la cohérence d'un groupe de bâtiments, plus qu'au patrimoine architectural de chacun d'entre eux. La production énergétique ne doit pas briser cet effet d'ensemble en devenant dominant dans la silhouette.



visibilité liée au relief, en évaluant l'impact du projet depuis les points hauts dans le paysage



visibilité depuis les principaux axes de communication

« **Traiter de la question paysagère dès l'amont du projet**, c'est permettre l'appropriation du projet par les participants de la concertation, population ou même experts. Partant d'une lecture de paysage, le travail peut déboucher alors sur **des projets ambitieux traitant à la fois d'énergie, de développement local et de paysage.**

L'énergie sera alors réellement assumée par les territoires, comme élément du paysage, au même titre que les patrimoines de l'énergie des siècles passés. »

Guide « *Paysages de l'Énergie, paysages en transition* » URCAUE, RAEE, Fédération des Parcs

### 3 Des paysages banalisés ou fragilisés à requalifier

Certains paysages très fortement artificialisés, tels que les zones commerciales, les abords d'infrastructures, peuvent offrir des potentiels de productions énergétiques intéressants. Pour être véritablement profitable au territoire, ce type de projet doit néanmoins éviter de dégrader davantage ces espaces déjà peu valorisants. Il doit au contraire être un levier pour restaurer les atteintes, renouveler leur image et leur apporter des qualités qu'ils n'avaient pas auparavant.

### 4 Des lieux stratégiques pour l'image du territoire

Certains lieux sont stratégiques pour l'image du territoire comme les entrées de ville, les axes de circulation principaux, les silhouettes des villages, les perspectives et les points de vues remarquables. L'implantation de panneaux solaires est dans ces situations particulièrement sensible car elle ne doit pas porter atteinte à ce que le territoire souhaite valoriser en premier lieu. Une réflexion approfondie sera donc nécessaire pour trouver des modes d'intégration soignés et avantageux.

### 5 Favoriser la cohabitation des usages et fonctions

En faisant cohabiter les usages de façon cohérente et équilibrée, les lieux prennent plus de "force" et de sens : on crée alors une intensification, et pas une simple juxtaposition d'usages indifférents les uns aux autres. Faire cohabiter les usages (par exemple des panneaux solaires qui sont aussi des ombrières) permet de préserver et d'améliorer la qualité du cadre de vie.



co-visibilité avec d'autres entités (type centre ancien, sites protégés...) depuis des vues plus ou moins lointaines, et notamment depuis l'espace public.

# Focus thématique 2 - énergie solaire et paysages bâtis

## > L'échelle des ensembles bâtis

Préserver la cohérence et même la renforcer permet d'affirmer une identité locale, riche de l'histoire des lieux.

Les ensembles bâtis de caractère :

Cohérence très forte du bâti, perceptible comme un ensemble remarquable par l'unité des formes et des matériaux. Des sites à préserver, forts enjeux patrimoniaux.



> Eviter les co-visibilités avec un site patrimonial remarquable (qu'il soit bâti, paysager ou naturel)

Les villages et les bourgs :

Ils forment un ensemble composé de plusieurs tissus urbains : des maisons de ville, avec jardins et dépendances, le centre ancien, des extensions pavillonnaires diffuses.



> Intégrer les petits équipements en cohérence avec la composition des façades

> Privilégier l'intégration des panneaux PV sur les extensions récentes ou les annexes (garage, abri de jardin...) pour éviter de s'installer sur les toitures principales du bâti ancien

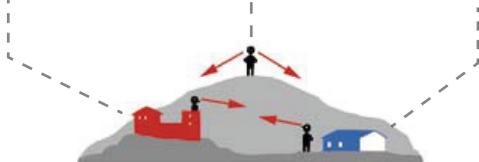
### COVISIBILITÉ

Un projet est considéré dans le champ de visibilité d'un monument s'il vérifie l'une des trois conditions suivantes :

Le projet est vu depuis le monument historique

Depuis un troisième point, on voit à la fois le projet et le monument historique.

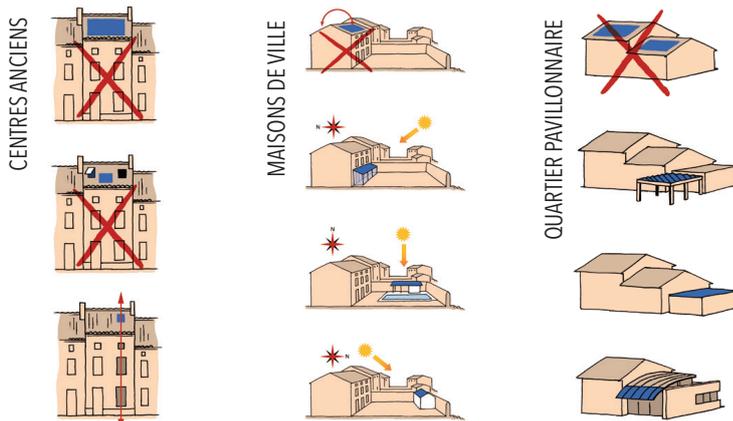
Depuis le projet, on peut voir le monument historique



Extraits du guide « Guide Capteurs solaires : intégration architecturale dans le bâti » - STAP Aude

### INTÉGRATION SUIVANT LES TYPOLOGIES DE BÂTI

Placer les panneaux pour qu'ils ne modifient pas la silhouette du village : sur des annexes, sur les faîtes plus bas... et à l'intérieur des îlots pour ne pas être visibles depuis la rue et les alentours.



Extraits du guide « Guide Capteurs solaires : intégration architecturale dans le bâti » - STAP Aude



> Dans tous les cas, **prendre en compte les différentes vues** : en montagne, la 5ème façade est une composante très visible et très importante de l'identité des paysages bâtis.

Adapter l'aspect de surface du panneau ( finition, teinte, cadre...) avec le matériau de couverture. Cf échelle du bâti

### INSTALLATIONS COLLECTIVES

Privilégier les centrales photovoltaïques plus importantes (installations collectives) sur un seul bâtiment, par nature différent : un équipement, une halle, une ancienne grange...



Halle de marché, la Tour de Salvagny (69)



Ombrières photovoltaïques, Baratier (05)

### Zones d'activités

L'image d'ensemble des zones d'activités est souvent confuse et hétéroclite : les bâtiments ont des volumes simples mais de tailles et de couleurs différentes, ils sont de grandes dimensions et très séparés les uns des autres, les enseignes se multiplient pour attirer l'attention. Les installations photovoltaïques ne doivent pas être un élément de plus.

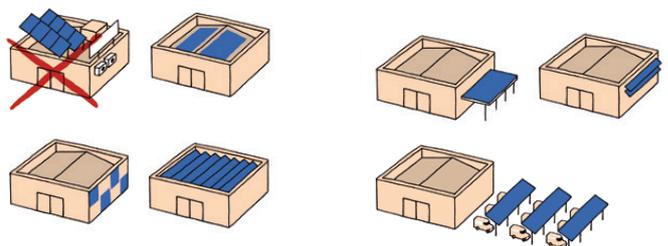


> Une opportunité de penser la multifonctionnalité des espaces, mener un projet de requalification

> Le photovoltaïque est **intégré à la toiture du bâtiment et ne dépasse pas du volume**

> S'il est visible, le photovoltaïque doit **amener une cohérence à l'ensemble de la zone**

Ombrières unifiant les parkings, brise-soleil qui se répètent d'un bâtiment à l'autre...

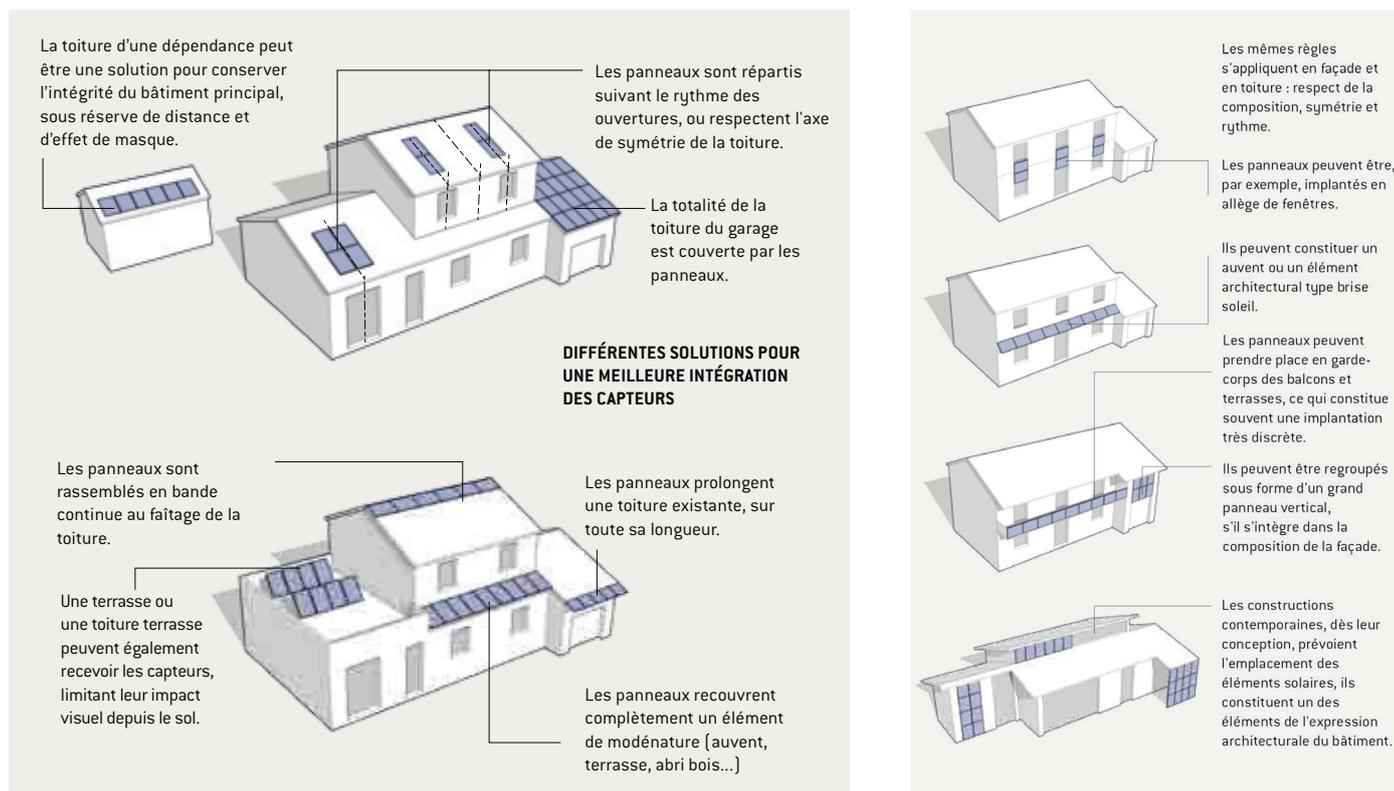


Extraits du guide « Guide Capteurs solaires : intégration architecturale dans le bâti » - STAP Aude

# Focus thématique 2 - énergie solaire et paysages bâtis

## > L'échelle de l'architecture

Les équipements solaires s'intègrent au bâti dans une logique de cohérence, en cherchant autant que possible à ne pas apparaître comme des éléments rapportés.



Guide « Solaire et habitat : l'intégration des équipements dans les Hautes-Alpes ». - Parc National des Ecrins, PNR du Queyras, Conseil Général des Hautes-Alpes, CAPEB.

> La trame des panneaux doit être adaptée au rythme des pleins et des vides de la façade et des éventuels décalages de profondeur

> Implanter les panneaux sur un élément autonome ou prolonger un élément existant : véranda, garage, bûcher, brise-soleil, auvent, marquise, pergola...

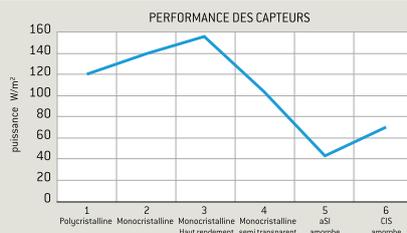
> Poser des panneaux en façade.

Cela permet alors de contribuer à l'expression architecturale du bâtiment en créant ou s'adaptant à des modénatures (balcons, loggias, garde-corps, ...) Ils constituent alors un élément de structure à part entière.

## SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE : MATÉRIELS EXISTANTS

### TYPES DE CELLULES

	<b>1. POLYCRISTALLINE</b> Couleur bleu foncé non-uniforme	RENDEMENT <b>16%</b> Wc/m <sup>2</sup> : 120 Wc/cellule : 1,46 à 3,85
	<b>2. MONOCRISTALLINE</b> Couleur foncée et uniforme Dimension : 156x156 / 125x125	RENDEMENT <b>18%</b> Wc/m <sup>2</sup> : 130 Wc/cellule : 2,60 à 4,02
	<b>3. MONOCRISTALLINE HAUT RENDEMENT</b> Couleur foncée et uniforme Dimension : 125x125	RENDEMENT <b>22%</b> Wc/m <sup>2</sup> : 155 Wc/cellule : 1,90 à 2,20
	<b>4. MONOCRISTALLINE SEMI TRANSPARENTE</b> Couleur foncée/ laisse filtrer la lumière 30% de transparence Dimension : 125x125	RENDEMENT <b>17%</b> Wc/m <sup>2</sup> : 105 Wc/cellule : 1,90 à 2,20
	<b>5. COUCHE MINCE SILICIUM AMORPHE (aSi)</b> Couleur grise ou marron Dimension : 576x946	RENDEMENT <b>5%</b> Wc/m <sup>2</sup> : 50 Wc/cellule : 32
	<b>6. CUIVRE INDIUM SELENIUM (CIS)</b> Pas de silicium, Film souple comme support Dimension : variable	RENDEMENT <b>10%</b> Wc/m <sup>2</sup> : 70 Wc/cellule : variable



### TYPES DE CAPTEURS

**MODULES**  
Intégrés à la toiture ou en applique.  
Le rendement des modules baisse avec la température. Les capteurs intégrés ont un rendement inférieur à ceux en applique mais sont plus satisfaisants en terme d'intégration architecturale.

**TUILES SOLAIRES**  
Unitaires ou grand format.  
Elles proposent une très bonne intégration architecturale et paysagère.  
Coût plus élevé que les autres solutions

**MEMBRANE**  
Plutôt destinée à de grandes surfaces de captation, de type toiture industrielle, tertiaire, etc.  
Utilise des capteurs amorphes moins sensibles à l'accroissement de la température sur leur rendement.

**BI-VERRE**  
Solution laissant passer la lumière.  
Intéressante en toiture de serre ou de véranda.



Résidentiel - construction récente : panneaux verticaux et en auvent, servant de pare-soleil.  
La-Roche-des-Arnauds (05)



Résidentiel - bâti ancien : panneaux sur une annexe du bâti principal.



Bâtiment agricole : panneaux recouvrant la totalité de la toiture, en insert.

> Privilégier l'implantation des capteurs sur des toitures en ardoise existantes ou en bac acier, plutôt que sur des toitures traditionnelles en petites tuiles de terre cuite pour des raisons esthétiques liées au contraste des matériaux et des teintes.

La teinte de la structure métallique et aussi à prendre en compte :

- Teinte alu naturel si on souhaite souligner un dessin,
- Teinte sombre pour une intégration plus uniforme et discrète

Quelques exemples d'intégrations réussies !

## Pour aller plus loin :

### Intégration des dispositifs photovoltaïques :

Guide « Guide Capteurs solaires : intégration architecturale dans le bâti » - Département de l'Aude (STAP, CAPEB, CAUE 11, Pôle Energie 11)

Guide « Solaire et habitat : l'intégration des équipements dans les Hautes-Alpes ». - Parc National des Ecrins, Parc Naturel Regional du Queyras, Conseil Général des Hautes-Alpes, CAPEB. 2011

« Recommandations pour l'intégration paysagère et la qualité architectural des bâtiments photovoltaïques » - CAUE du Tarn. 2018

### Potentiel photovoltaïque sur le territoire du PNR

Cadastre Solaire - <https://ariege.insunwetrust.solar>

### Lien avec les actions :

**P3.2** Encourager et accompagner l'émergence d'un projet coopératif et local de production d'énergie renouvelable qui s'attache à maintenir les qualités du cadre de vie et les ressources du territoire

**P3.3** Définir une doctrine de développement maîtrisé des énergies renouvelables (notamment solaire et éolien) à l'échelle du PNR qui permettent de maintenir les qualités et les ressources du territoire

**P4.2** Réaliser un diagnostic "kWh et Paysage" dans les communes volontaires pour développer les projets de production d'énergie solaire en toiture d'intérêt collectif

**P4.1** Conseils et accompagnements aux porteurs de projet (publics et privés) pour favoriser une intégration de qualité des dispositifs de production d'énergie solaire en toiture.

**P4.8** Bas-Salat : étudier la faisabilité un projet pilote d'ombrière solaire en bois local sur parking existant (zone d'activité, zone artisanale, zone commerciale).

**Pa2.3** Proposer des outils mobilisables par les collectivités pour mieux prendre en compte les enjeux de la transition énergétique et climatique dans leurs documents d'urbanisme